

DÉCLARATION

faite par le Président suite à l'adoption de la décision publiée sous la cote CD/1547, relative à la constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"

En ma qualité de Président de la Conférence, je tiens à déclarer, au sujet de la décision que nous venons de prendre, que cette dernière ne préjuge d'aucune décision touchant l'établissement d'autres organes subsidiaires au titre du point 1 de l'ordre du jour, que nous pourrions encore prendre par suite des dispositions du paragraphe 1 de la décision publiée sous la cote CD/1501, et que les présidents successifs continueront à tenir des consultations intensives et à solliciter les vues des membres de la Conférence sur les méthodes de travail et les modalités à adopter en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", en prenant en considération toutes les propositions et vues sur ce point.
